



VALERIE DE BUE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS  
FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SECURITE  
ROUTIERE

Jambes, le 11 juin 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### PROGRAMME DE SOUTIEN D'URGENCE AU SECTEUR DU TOURISME EN WALLONIE

### ACTIVATION D'UN NUMERO VERT ET MISE EN LIGNE DES FORMULAIRES D'AIDE

Le Gouvernement de Wallonie a validé en seconde lecture le programme de soutien d'urgence, créé par la Ministre du Tourisme, Valérie De Bue, à destination de l'ensemble des opérateurs du secteur touristique.

Ce plan comprend 6 mesures d'aide fortes et adaptées aux réalités des acteurs du secteur pour **un montant total de 6.500.000 euros**. Les démarches administratives pour obtenir ces aides sont simples et rapides.

**Dès le 15 juin 2020**, les formulaires pour effectuer les demandes d'aide seront téléchargeables sur le site internet du Commissariat général au Tourisme, [www.relance.tourismewallonie.be](http://www.relance.tourismewallonie.be).

Seules les demandes introduites **au plus tard le 30 juin 2020** seront recevables.

L'accusé de réception du courrier électronique et de ses annexes vaudra certification et preuve de sa réception. Les paiements de ces aides seront étalés entre le 1<sup>er</sup> août 2020 et le 30 septembre 2020.

**Un numéro vert, le 0800/32 560**, sera également activé dès le 15 juin pour répondre à toutes les questions des opérateurs touristiques de Wallonie.

Pour la ministre du Tourisme, Valérie De Bue, *« il est important de faciliter les démarches administratives des opérateurs touristiques de Wallonie avec des procédures simples, rapides et efficaces. Cela permet aux acteurs du tourisme wallon de se concentrer sur leurs missions premières, l'accueil des visiteurs et la mise en valeur de notre belle Région »*.

Les opérateurs touristiques reconnus ou autorisés par le Commissariat général au Tourisme peuvent prétendre à l'accès à une ou plusieurs mesures de ce programme de soutien.